

M. Sharp, membre du conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau,—Copies, en français et en anglais, du communiqué conjoint sur la visite en URSS du très honorable Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, du 17 au 28 mai 1971. (Document parlementaire n° 283-6/145).

Du consentement unanime, sur motion de M. Forget, appuyé par M. Thomas (Maisonneuve-Rosemont), il est ordonné,—Que les pétitions de *Canadian Pacific Railway Company* et de l'Hôpital Royal Victoria, déposées après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, soient déferées au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement, avec le Quatrième Rapport du greffier des pétitions présenté à la Chambre le vendredi 28 mai 1971, afin que le Comité soit en mesure de faire les recommandations qu'il jugera à propos.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Macquarrie, appuyé par M. Hees, propose,—Que cette Chambre regrette que le gouvernement refuse de soumettre à la Chambre pour étude et décision le protocole canado-soviétique afin d'examiner tous les aspects de ces relations avant la mise en vigueur dudit protocole.

Il s'élève un débat;

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Les honorables députés voudraient peut-être que je revienne maintenant au rappel au Règlement que l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), a soulevé au début de la séance d'aujourd'hui. Je constate qu'il n'est pas ici en ce moment, mais il a assisté à la séance de ce matin jusqu'aux dernières minutes qui ont précédé l'interruption. Comme il a soulevé une question dont l'étude s'impose d'urgence, j'ai pensé que je devrais rendre ma décision maintenant avant la reprise du débat sur la motion dont la Chambre est saisie.

L'honorable député de Saint-Jean-Est a invoqué le Règlement au sujet des délibérations du comité permanent de l'expansion économique régionale, portant sur les crédits du ministère de l'Expansion économique régionale.

L'honorable député prétend qu'il ne convenait pas de nommer des membres à un comité permanent déjà saisi de sa motion, et qu'en ce faisant on a abusé de l'article 65(4)b) du Règlement.

Si l'argument de l'honorable député tient, alors à mon avis il serait toujours extrêmement difficile de modifier la composition des comités. Les cas me semblent innombrables où un comité étudie une même question, d'une manière continue, réunion après réunion; de fait, je tiens de source bien informée que certains comités étu-

dient la même question pendant des semaines. Si c'est le cas, ce que je crois, alors il semblerait vraiment peu pratique que la Chambre prenne pour principe de ne pas modifier la composition d'un comité pendant qu'il est saisi d'une motion.

L'honorable député a prétendu ensuite qu'on ne pouvait procéder à une mise aux voix à ce comité car le timbre avait commencé à sonner pour appeler les députés à la Chambre pour la séance de 2 heures, ou bien de 11 heures le vendredi. Je me demande si cet argument va tenir aux termes de la disposition contenue au paragraphe (8) de l'article 65 du Règlement qui prévoit que les comités permanents peuvent siéger en même temps que la Chambre.

Il se peut que le point avancé par l'honorable député tende à montrer que le quorum nécessaire n'était pas réuni quand le crédit n° 1 du ministère a été adopté au comité. C'est une question très difficile à élucider pour la Présidence avec les éléments dont elle dispose à présent. Il me semble bien que la question du quorum aurait dû être tranchée en comité et je pourrais faire remarquer que l'honorable député s'en est lui-même retiré comme il l'a déclaré.

Le rapport en question pourrait être renvoyé au comité mais reste à savoir si ce serait bien utile. Les honorables députés savent qu'en application des dispositions du paragraphe (14) de l'article 58 du Règlement, de toutes façons rapport devra avoir été fait, à la Chambre de toutes les prévisions budgétaires au plus tard lundi prochain. Je signale, en tout cas, que nos travaux sur les subsides fourniront encore l'occasion d'examiner soit le rapport du comité soit le crédit n° 1 du budget du ministère de l'Expansion économique régionale.

Le débat reprend sur la motion de M. Macquarrie, appuyé par M. Hees,—Que cette Chambre regrette que le gouvernement refuse de soumettre à la Chambre pour étude et décision le protocole canado-soviétique afin d'examiner tous les aspects de ces relations avant la mise en vigueur dudit protocole.

Après plus ample débat, les délibérations relatives à ladite motion sont terminées.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que, si le jour fixé pour la prochaine présentation du budget par le ministre des Finances est un vendredi, la Chambre ne s'ajourne pas ce jour à cinq heures de l'après-midi mais que la séance soit suspendue jusqu'à 5 h. 10 de l'après-midi et soit à ce moment-là reprise afin de permettre la présentation dudit budget et les remarques préliminaires de l'honorable député qui parlera le premier au nom de l'Opposition;